

Évolution des registres d'état civil de Corato et de leurs index

Giancarlo Mainardi

Pour l'Atelier Généalogique

Août 2026

[CC BY-NC 4.0](#)

Introduction

Au cours des deux dernières décennies, la recherche généalogique italienne a été transformée par la numérisation et l'indexation des registres d'état civil. Dans le sud de l'Italie, la tenue des registres d'état civil – qui consignent les naissances, les mariages et les décès indépendamment des paroisses et des diocèses locaux – a débuté en 1809. Cela a permis aux personnes d'origine italienne de reconstituer avec précision leur arbre généalogique au moins jusqu'à la fin du XVIIIe siècle en s'appuyant uniquement sur les registres d'état civil. L'Atelier Généalogique a constitué une base de données et un arbre généalogique collectif regroupant des dizaines de milliers de personnes, remontant dans certains cas jusqu'à la fin du XVIe siècle, grâce à d'autres ressources telles que le *catasto onciario* et les index des registres de baptême, devenus accessibles en ligne en 2025.

Une ville de taille moyenne comme Corato compte des centaines de milliers d'habitants répertoriés dans ses registres d'état civil : pour passer rapidement au crible et comparer les documents, il est nécessaire d'utiliser des index manuscrits ou consultables numériquement, et d'examiner minutieusement tous les détails susceptibles de mener à des documents connexes. Heureusement, de nombreux registres d'état civil de Corato, hébergés sur Portale Antenati pour la période 1809-1900 et sur FamilySearch pour 1901-1910, contiennent des index manuscrits. Ces index sont généralement classés par ordre alphabétique¹ par nom de famille et indiquent le numéro d'acte ; certains index fournissent également des détails supplémentaires. Cependant, contrairement à ce que l'on pourrait croire, les registres d'état civil – et en particulier les index – deviennent progressivement moins détaillés au fil des années. Ce problème est quelque peu atténué par les index générés par l'IA et/ou les transcriptions en texte intégral de ces registres disponibles sur FamilySearch, bien que bon nombre d'entre eux ne soient accessibles que de manière limitée en raison de restrictions contractuelles. Dans cet article, je passe en revue les caractéristiques et les limites des actes d'état civil de Corato pour différentes périodes, ainsi que leurs implications pour les futurs efforts de notre projet « Corato Emigration Project » visant à combiner recherche généalogique et recherche historique.

Évolution des registres d'état civil

Les plus anciens registres d'état civil de Corato ont été créés vers le 19 janvier 1809, conformément au Code civil napoléonien qui imposait la tenue de registres laïques au niveau

¹ Dans les index annuels, seules les premières lettres des noms étaient classées par ordre alphabétique, puis les noms étaient classés par numéro d'acte plutôt que selon un classement alphabétique complet. Un classement alphabétique parfait (aujourd'hui dit « algorithmique ») n'était mis en œuvre que dans les index décennaux ; ceux-ci étaient compilés tous les dix ans à la suite de la normalisation des pratiques d'enregistrement de l'état civil dans toute l'Italie, bien qu'il n'ait pas été établi si certains d'entre eux ont été conservés pour Corato.

municipal, et la tenue de ces registres s'est poursuivie sans interruption depuis lors.² Au cours des premières années de la tenue des registres d'état civil, plusieurs formats différents ont été utilisés – tant pour les actes individuels que pour l'ordre de leurs index – jusqu'à ce qu'une norme soit établie vers 1820. Les index manuscrits étaient très détaillés : ils comprenaient le nom complet de la personne concernée par l'acte (c'est-à-dire le nouveau-né, l'e marié(e) ou le défunt), le nom de son père et le nom complet de sa mère, la date de l'événement, ainsi que le numéro de l'acte dans le registre (Figure 1). Les index des mariages et des décès indiquaient également la profession et la ville d'origine des personnes concernées. Les actes complets de cette période étaient également très détaillés, comprenant des informations supplémentaires telles que les noms d'un ou des deux grands-pères des nouveau-nés et les villes où résidaient les parents de la personne concernée. Il convient de noter tout particulièrement les actes de mariage de la période 1835-1865. Ces actes font référence à des documents complémentaires, les « *processetti* » (ou « *allegati* ») *di matrimonio*, avec des dates et des lieux précis. Dans presque tous les cas, les actes de mariage de cette période indiquent précisément quand et où les deux époux sont nés. Pour les naissances postérieures à la mise en place de l'état civil, les actes de naissance peuvent être facilement localisés ; quant aux naissances antérieures, la liste *des processetti* fournit les dates exactes que l'on ne trouve autrement que dans les registres de baptême – lesquels ne sont pas disponibles en ligne. De plus, la liste *des « processetti »* permettait d'identifier jusqu'à huit actes de décès, y compris potentiellement certains antérieurs à la mise en place de l'état civil pour lesquels il n'existe aucun document numérique, bien que les noms des défunts n'aient pas été inscrits sur la liste.³ Si l'un des époux avait des parents décédés au moment du mariage, ou s'il était veuf ou veuve, les décès respectifs des parents et de l'ancien conjoint étaient indiqués. Si le père était décédé – ou présumé mort *par contumace* –, le décès du grand-père paternel était également mentionné. (Toutefois, si le père et le grand-père étaient tous deux décédés avant le début de l'enregistrement civil, il n'est pas possible de déterminer immédiatement l'identité du grand-père.) Grâce à cette tenue méticuleuse des registres, un seul acte de mariage pouvait fournir une mine d'informations concernant trois générations d'une même famille (Figure 2).

À la suite de l'unification de l'Italie, le décret royal n° 2602 a uniformisé le format de *l'état civil italien (stato civile italiano)* à l'échelle nationale, avec effet au 1er janvier 1866.⁴ Cela signifiait qu'il n'y avait plus de variations régionales dans le format des actes, même si certaines informations n'étaient désormais plus consignées. Les actes de mariage ne

² Dans certaines régions de l'Italie actuelle, les actes d'état civil n'ont pas été enregistrés entre la chute de Napoléon (1815) et l'unification italienne (1861-1871), bien qu'il n'y ait pas eu de telles discontinuités pour le Royaume des Deux-Siciles, dont faisait partie Corato. Heureusement, aucun des actes de Corato n'a été endommagé ou détruit.

³ Certains actes de mariage postérieurs à 1865 concernant des veuves ou des veufs mentionnent le nom des conjoints précédents, bien que cette pratique ait cessé au début des années 1900.

⁴ <https://antenati.cultura.gov.it/tools/genealogic-research/the-civil-status/?lang=en>

mentionnaient plus les décès des parents ou des grands-parents – seulement ceux des conjoints précédents (figure 3) –, bien que les « *processetti* » (actes de mariage) de la période 1866-1910 soient publiés sur FamilySearch et qu'on puisse encore y trouver quelques actes de baptême antérieurs à 1809. Divers actes, notamment les naissances d'enfants trouvés, les rectifications d'actes de naissance et les décès de « *coratini* » hors de Corato, ont également été supprimés à cette époque, et ces actes ont dès lors été consignés dans une deuxième série au sein des registres ordinaires des naissances et des décès. Mais surtout, les index annuels de tous les registres d'état civil ont été simplifiés pour ne plus inclure que le nom de la personne concernée, le numéro de l'acte et, parfois, le nom de son père (figure 4). Dans ces cas, il est nécessaire de parcourir successivement une série d'images pour distinguer les homonymes. Les actes de naissance pour la période 1878-1898 sont consultables sur Portale Antenati et sur FamilySearch, ce qui compense les lacunes d'information dans les index annuels manuscrits, bien qu'une diligence raisonnable reste de mise. Il est possible que deux familles sans lien de parenté soient indexées de manière identique ; seules les informations figurant dans les actes complets permettent alors de les distinguer (figures 5-6).

De plus, toutes les collections sans restriction d'accès sur FamilySearch – les « processetti » susmentionnés ainsi que tous les actes d'état civil établis entre 1901 et 1910 inclus – disposent de transcriptions générées par IA et consultables. Bien que ces transcriptions permettent aux chercheurs de gagner un temps considérable, elles ne reflètent pas toujours fidèlement l'écriture manuscrite figurant sur l'acte ; une recherche approfondie à l'aide de ces transcriptions nécessite un recours intensif aux caractères génériques dans les requêtes de recherche. Le tableau 1 présente un résumé de l'évolution des actes de naissance civils et de leurs index annuels : quelles informations sont facilement accessibles aux chercheurs, et quelles sont celles qui nécessitent des recherches plus approfondies.

Les actes de naissance civils comportent parfois des annotations en marge indiquant quand et où la personne concernée s'est mariée ou est décédée. On les trouve parfois dans les actes d'état civil les plus anciens, mais uniquement lorsque le mariage a eu lieu après 1865 (c'est-à-dire après la normalisation de la tenue des registres d'état civil), et elles apparaissent de plus en plus fréquemment dans les actes de la fin du XIXe siècle et du début du XXe siècle, tant pour les mariages que pour les décès (en particulier lorsque la personne est décédée après 1940). Lorsque des annotations sont présentes, elles sont très utiles pour distinguer les homonymes et pallier en partie la difficulté liée à la consultation de registres non indexés. Dans certains cas, les actes de naissance comportent des annotations indiquant des dates de mariage et de décès postérieures à 1910 – une autre période pour laquelle les registres ne sont pas encore disponibles en ligne, ce qui comble ainsi une lacune informative (Figure 7). Cependant, la pratique consistant à annoter les registres n'était pas systématique, et aucune conclusion ne peut être tirée de la seule absence d'annotations.

Recherches sur le XXe siècle et leurs limites

Depuis octobre 2024, l'Atelier Généalogique travaille à la numérisation des registres d'état civil de Corato pour la période 1911-1938, et espère les rendre librement accessibles en ligne à l'avenir. Cela constituerait un maillon manquant essentiel pour les recherches sur les familles ayant émigré plus récemment – par exemple, après la Seconde Guerre mondiale – et aiderait également les membres de la diaspora coratine à entrer éventuellement en contact avec des parents encore en vie en Italie. Les premiers travaux de numérisation menés par l'Atelier Généalogique ont toutefois révélé que les index annuels manuscrits correspondant à cette période font souvent défaut : il n'y en a par exemple aucun dans les registres des naissances de Corato de 1913 à 1920 inclus (voir le tableau 1 ci-dessous). En l'absence d'index annuels manuscrits dans les registres ou dans les bases de données numériques, la seule aide pour consulter les registres de cette période réside dans les fichiers sur fiches tenus par les mairies, qui ne sont pas nécessairement classés ni complets et ne sont pas publiés en ligne. Contrairement aux registres disponibles sur Antenati, en particulier

ceux antérieurs à 1866, une grande partie des données contenues dans les registres plus récents est restée pratiquement inaccessible en raison d'une numérisation et d'un indexage incomplets. Cela constitue un obstacle tant pour les chercheurs consultant les registres (qu'ils soient déjà disponibles ou qu'ils ne soient pas encore publiés en ligne) que pour les agents chargés de répondre aux demandes de documents (par exemple, pour les demandes de double nationalité). Il sera donc nécessaire d'indexer ou de transcrire numériquement ces documents afin de faciliter les recherches.

À titre de solution partielle, les index numériques générés par l'IA sur FamilySearch, qui correspondent exactement aux documents hébergés sur Antenati, peuvent être consultés dans les centres d'histoire familiale ou les bibliothèques affiliées, ou par les personnes disposant d'un compte auprès de l'Église de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours. Ces index étaient accessibles sans restriction jusqu'en mars 2026, mais ils ont été supprimés sans préavis ni explication, et on ignore si et quand l'accès sans restriction sera rétabli, ce qui dépendra vraisemblablement des termes du contrat entre FamilySearch et l'Archivio di Stato. De plus, grâce aux efforts de l'Atelier Généalogique, des index annuels manuscrits des registres de baptême et de mariage de Corato sont disponibles en ligne ; ils s'étendent respectivement jusqu'en 1930 (sans interruption) et jusqu'en 1934 (avec des lacunes). Les index de baptême sont particulièrement utiles car ils mentionnent toujours le nom du père du nouveau-né, ce qui permet de distinguer plus facilement les homonymes et de donner une estimation approximative de la période de l'année au cours de laquelle l'enfant est né.⁵ Cependant, cette solution n'est pas parfaite. Les registres de baptême de cette période sont répartis entre plusieurs paroisses et cette classification prime sur l'ordre chronologique, tandis que les registres d'état civil sont continus quelle que soit la paroisse (ou *frazione*), ce qui signifie que l'ordre des entrées dans les index paroissiaux ne correspondrait pas à celui des registres d'état civil. De plus, il existait parfois des divergences entre les registres d'état civil et les registres paroissiaux, comme le fait que les naissances soient enregistrées plusieurs jours ou semaines après leur survenue, parfois même au cours d'une autre année. La seule façon de surmonter ces limites consiste à mettre en place un projet mené par des bénévoles visant à numériser et à indexer les registres d'état civil, puis à publier ces données en ligne, en particulier pour les registres plus récents qui ne sont pas soumis aux lois sur la protection de la vie privée.⁶

⁵ Smith, James (2020). Comment les archives de l'église de Corato pallient les limites des registres de l'état civil.

⁶ En Italie, l'accès aux actes de naissance est restreint pendant 100 ans et celui aux actes de mariage et de décès pendant 70 ans.

Conclusion

Alors que la numérisation des registres d'état civil de Corato pour la période 1911-1938 est en cours dans le cadre d'une initiative bénévole, nous sommes désormais confrontés à la question de savoir comment extraire efficacement les informations essentielles de ces registres afin de retracer les familles des immigrants *originaires de Corato* et d'élargir notre arbre généalogique collectif pour y inclure les générations plus récentes. À l'heure actuelle, seules des données indexées limitées sont facilement accessibles, en raison de restrictions contractuelles et de l'effort nécessaire pour indexer ou transcrire des dizaines de milliers d'images. Certaines de ces lacunes peuvent être comblées grâce à des index manuscrits détaillés pour les registres plus anciens (1809-1865) et à des transcriptions générées par IA sur FamilySearch (1901-1910), bien que d'autres persistent, notamment pour les registres postérieurs à 1910 qui restent en grande partie non numérisés ou ne disposent pas d'index manuscrits ou consultables d'une autre manière. Pour pallier l'indexation manuelle insuffisante, une numérisation à grande échelle par FamilySearch de l'ensemble des 2 434 registres d'état civil conservés à Trani (provenant de 11 communes),⁷, ainsi qu'une indexation de leur contenu assistée par l'IA, apporteraient la solution. Contribuer à améliorer l'accès aux registres de cette période plus récente constitue donc un aspect essentiel de notre projet d'émigration de Corato.

⁷ Andria, Barletta, Bisceglie, Canosa, Corato, Minervino, Molfetta, Ruvo, Spinazzola, Terlizzi et Trani

Annexe

N.° d'Ordine	Cognomi, e Nomi de' defunti	Patri	Professione	Cognomi, e Nomi de' Genitori	Giorno della morte	Osserv.
116	Lutero Maria	Costa	-	Luigi e Maria Vangi	22.11.24	
155	Prignano Rigo Tommaso	Andria	2°	Vincenzo e Maria Zotti	28.12.24	
164	Rigo Maria	Costa	-	V. Costo e M. Costavella	18.12.24	
175	Riccone Angela	-	-	Michela e Rigo	18.12.24	
187	Rigo Andrea	-	3°	Salaffola e Ant. Rigo	13.12.24	
195	Ricciardi Franchi	-	-	Luigi e Maria Rigo	19.12.24	
217	Ricciardi Rigo	-	-	Franchi e Maria Rigo	22.12.24	
217	Ricciardi Rigo	-	-	Costa e Maria Rigo	22.12.24	
231	Lutero Rigo	-	-	Vincenzo e Maria Rigo	11.12.24	
236	Lutero Rigo	-	-	Vito e Maria Rigo	21.12.24	
272	Ricciardi Franchi	Costa	-	Vito e Maria Rigo	18.12.24	
277	Ricciardi M. Rigo	-	-	Michela e Maria Rigo	13.12.24	
279	Ricciardi Rigo	Vincenzo	-	Vito e Maria Rigo	17.12.24	
296	Ricciardi Franchi	-	-	Costa	21.12.24	
308	Ricciardi M. Rigo	-	-	Luigi e Maria Rigo	23.12.24	
60	Quercia Franchi	-	-	Michela e Maria Rigo	25.12.24	
131	Quercia Rigo	-	-	Michela e Maria Rigo	25.12.24	
144	Quercia M. Rigo	-	-	Costa e Maria Rigo	25.12.24	
145	Quercia Rigo M. Rigo	-	-	Costa e Maria Rigo	25.12.24	
146	Quercia Franchi	-	-	Michela e Maria Rigo	25.12.24	
160	Quercia Michela	-	-	Michela e Maria Rigo	25.12.24	

Figure1. Exemple de page d'un index des décès datant de 1824.⁸ De gauche à droite, le tableau indique le numéro d'acte, le nom complet du défunt, sa ville d'origine, sa profession, les noms complets de ses parents et la date du décès (1). Grâce à ce niveau de détail, il est possible d'identifier rapidement les personnes nées ailleurs (2) ; celles issues de classes sociales différentes (3) ainsi que celles qui sont peut-être décédées en bas âge (sans profession) ; les enfants trouvés, dont les parents biologiques sont inconnus (4) ; et, parfois, d'établir des liens entre des personnes appartenant à la même famille nucléaire, comme des jumeaux (5). L'index n'est pas toujours complet, et (en particulier pour les actes de décès) les informations fournies par les déclarants peuvent être erronées, mais cela illustre ce qu'il est déjà possible de réaliser avant de consulter les actes individuels.

⁸ https://antenati.cultura.gov.it/ark:/12657/an_ua256985/0ZG8NQ6

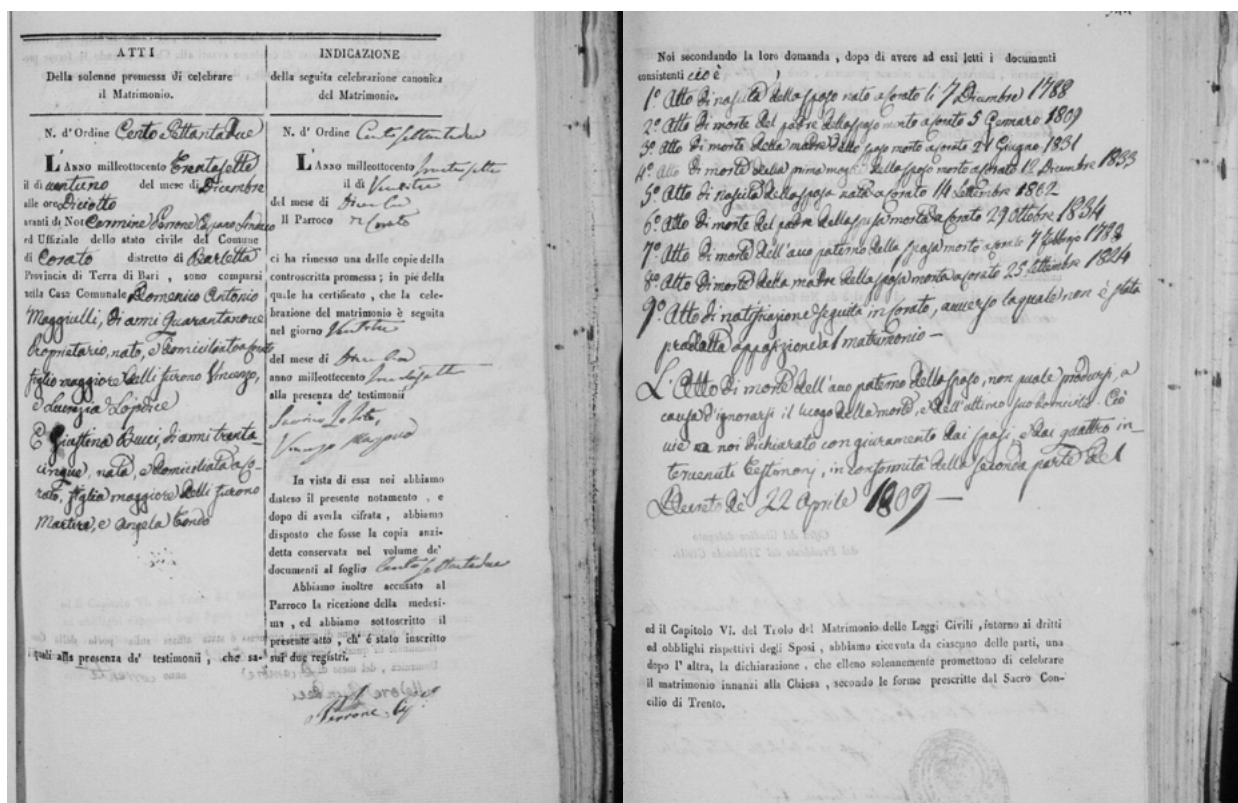


Figure 2. Acte de mariage de 1837 entre Domenico Antonio Maggiulli, veuf âgé de 49 ans, et Giustina Bucci, célibataire âgée de 35 ans.⁹ La liste des documents complémentaires à droite comprend les actes de décès de la première épouse et des parents de Domenico, ainsi que ceux des parents et du grand-père paternel de Giustina. Il convient de noter que les naissances des deux époux ainsi que le décès du père de Domenico, Vincenzo, ont eu lieu avant la mise en place de l'état civil, et cette liste nous fournit les dates exactes. L'acte de décès du grand-père paternel de Domenico est toutefois signalé comme manquant¹⁰ et l'absence d'acte de décès civil pour Vincenzo empêche l'identification immédiate du grand-père paternel.

⁹ https://antenati.cultura.gov.it/ark:/12657/an_ua256933/5gpanNy

¹⁰ Des recherches plus approfondies sur cette famille dans les registres paroissiaux et le « catasto onciario » permettent d'identifier le grand-père paternel de Domenico, Leonardo Maggiullo, et de constater qu'il était décédé avant que la paroisse ne commence à enregistrer les sépultures en 1753 ; aucun acte de décès ne lui est attribué, car un tel acte n'existe pas.

Années	Accès	Index			Archives complètes	
		Présents ?	Date indiquée ?	Noms des parents ?	Les grands-pères sont-ils mentionnés ?	Autres informations
1809–1812	Ancêtres	Oui (sauf 1809 et 1899)	Oui	Variable ¹³	Paternel uniquement	—
1813–1819				Oui	Non	
1820–1822					Paternel uniquement	
1823–1827					Oui	—
1828–1865			Non	Non	Oui	
1866–1878					Oui (sauf 1892, 1896 et 1899)	—
1879–1898					Oui	—
1899–1900						
1901–1910	FamilySearch	Pas d'index annuels ¹⁴		Oui	Transcriptions en texte intégral de FS	
1911–1912	Hors ligne					
1913–1920						

Tableau1. Résumé des informations figurant dans les registres d'état civil et les index des naissances de Corato pour différentes périodes.

¹³ Le nom du père figure dans tous les index de cette période, à l'exception de celui de 1810 ; celui de la mère n'apparaît que dans les index de 1811-1812 et de 1817-1819.

¹⁴ Comme indiqué précédemment, on ignore si des index décennaux du « *stato civile italiano* » de Corato ont été établis ou conservés.

Atto di nascita: 01 Febbraio 1890

Maria Paganelli - 01/02/1890 (Data di nascita)

Registro: 1890	Persone collegate	 Copia link del bookmark
Nati	Padre	
Stato civile italiano > Corato	Giuseppe Paganelli	
Conservato da: Archivio di Stato di Bari	Madre	
	Maria Diaferia	

Atto di nascita: 25 Gennaio 1891

Angela Paganelli - 25/01/1891 (Data di nascita)

Registro: 1891	Persone collegate	 Copia link del bookmark
Nati	Padre	
Stato civile italiano > Corato	Giuseppe Paganelli	
Conservato da: Archivio di Stato di Bari	Madre	
	Angela Maria Diaferia	

Figure5. Indexation par Antenati de deux actes de naissance, comprenant la date de naissance et les noms des deux parents.¹⁵ À première vue, Maria Paganelli et Angela Paganelli semblent être sœurs, mais ce n'est en réalité pas le cas (figure 6).

¹⁵ Maria Paganelli, née en 1890 : https://antenati.cultura.gov.it/ark:/12657/an_ud4121632 ; Angela Paganelli, née en 1891 : https://antenati.cultura.gov.it/ark:/12657/an_ud4123712

inc.

L'anno mille ottocento ottanta *novanta*, addì *quattro* di *febbraio*
a ore *otto* meridiane *cinque* e minuti *cinque*, nella Casa Comunale.

Avanti di me *Avvocato Giuseppantonio Pagano, segretario del Comune*
avvocato del nuovo Piemonte, perito agrario, alla presenza di

Ufficiale dello Stato Civile del Comune di *Corato*,
è comparso *Paganelli Giuseppe*, di anni *ventotto*, *contadino*
domiciliat in *Corato*, il quale mi ha dichiarato che alle ore *sei* in
meridiane *tre* e minuti *quattro*, del di *prima* del *corrente*
mese, nella casa posta in *Via Buonarroti* al numero *cinquante*, da
Diaperia Maria di Giuseppe, sua moglie contadina, e suoi con-
giunti

è nato un bambino di sesso *femminile* che egli mi presenta, e a cui da *me* i nom e di
Maria

A quanto sopra e a questo atto sono stati presenti quali testimoni *Latessa St*
ferro, di anni *quaranta*, *contadina*, e *Luca Giuseppe*
di anni *quarantacinque*, *contadino*, entrambi residenti in questo Comune.
Fatto il presente atto agli intervenuti, non l'ho anno meno sottoscritto
per essere ibello badi
L'Ufficiale dello Stato Civile

Numero *183*
Paganelli Maria
Il 10. 1. 1909 Maria
Matrimonio di Giuseppe - Corato
Deceduto il *29. 12. 62*
Corato
Il Cancelliere del Tribunale

Numero *311*
Paganelli Angela

L'anno milleottocentonovant *uno*, addì *cinque* di *gennaio*
a ore *otto* meridiane *quattro* e minuti *quattro*, nella Casa comunale.

Avanti di me *Carlo Sile Pagano, Commisario An-*
Donato di

Ufficiale dello Stato Civile del Comune di *Corato*,
è comparso *Paganelli Giuseppe*, di anni *ventotto*, *contadino*
domiciliat in *Corato*, il quale mi ha dichiarato che alle ore *sei*
meridiane *tre* e minuti *quattro*, del di *cinque* del *corrente*
mese, nella casa posta in *Via Vito* al numero *cinquante*, da
Giuseppa Angela Maria di Michele, sua moglie
contadina, e suoi con-
giunti

è nato un bambino di sesso *femminile* che egli mi presenta, e a cui da *me* i nom e di
Angela

A quanto sopra e a questo atto sono stati presenti quali testimoni *Giuseppa*

* S'indichi la professione e la condizione.

Figure6. Actes de naissance de Maria Paganelli (en haut) et d'Angela Paganelli (en bas) – les deux actes correspondant aux données indexées de la figure 5. Il s'avère qu'elles ne sont pas sœurs : la mère de Maria était Maria (Giuseppa) di Giuseppe Diaferia et le grand-père maternel d'Angela était (Angela) Maria di Michele Diaferia, et ces deux femmes ont épousé un homme nommé Giuseppe Paganello. Dans de tels cas, si l'ensemble complet des actes n'est pas facilement accessible, des personnes sans lien de parenté peuvent être regroupées par erreur au sein d'une même famille. Ce cas illustre à la fois l'utilité de l'indexation d'Antenati et ses limites (notamment l'absence des noms des grands-pères).

Corato. Birth Records 1903-1907

Names Transcript Information Save Record View Names

Image 151 of 3,317

L'anno millenovecento tre, addì quattro di Febbraio, a ore una meridiane un e minuti quindici quattro nella Casa Comunale. Avanti di me Michele Petrone, Santola Gallo

Ufficiale dello Stato Civile del Comune di Corato è comparso Pe Antonio Petrone di anni quarantacinque domiciliato in Corato quale mi ha dichiarato che alle ore una meridiane un e minuti quindici del quattro mese, nella casa posta in via S. Odofrio al numero quattro da S. Odofrio si celebrò, con ogni osservanza matrimoniale, matrimonio

è nato un bambino di sesso maschile, che egli mi presenta, e a cui dà il nome di Antonio

A quanto sopra e a quest'atto sono stati presenti quali testimoni Lameria Cataldo di anni quarantacinque e Abieri Andrea di anni ventisei (1) entrambi residenti in questo Comune.

Il promissario Petrone Michele e Santola Gallo Antonio

Ufficiale dello Stato Civile del Comune di Corato Pe Antonio

Numero 351

Addì 8-12-37 n. 209-1-A in Ruvo di Puglia Minerva Domusica

Deceduto il 23-1-67 in Corato

Materi Andica di cinquantare impiget entrambi residenti in questo Comune. Letto il presente atto agli intervenuti, l'hanno questi meco sottoscritto Nusta Casa di Maria Leiterno Pietro Andrea Monteria Ufficiale dello Stato Civile Buccidi L'anno millenovecento tre, quattro Ottobre, a ore al meridiano undici mini Anto, nella Casa Comunale. Avanti di me Buni Averato Rumescio Sindaco Ufficiale dello Stato Civile del Comune di Carte e compar Mar villi Rameno di Felice, di anni Santancique contadino domiciliato in Costato quale mi ha dichiarato che alle ore al meridiano cinque e minuti del di Montuno, del pas se, nella casa posta in via Niccola al numero quattro da Vitale Masa di Michele sua me 1 glia, contadina, seculi conoscente e nato un bambino esso magghile che egli mi presenta, e a cui di nomi ed Michele A quanto sopra e a quest'atto sono stati presenti quali testimoni Nosta Lui = ATTO DI NASCITA di anni quaranta contadino Patrippelli Michele di cinquanta a contadino entrambi residenti in questo Comune. Letto il presente atto agli intervenuti ne l'hanno meco sottoscritto per essere illetterati L'Ufficiale dello Stato Civile Buccidi L'anno millenovecento tre, addì quattro di Vebbia, a ore sette meridiane undici e minuti quaranta viene nella Casa Comunale. Avanti di me Beni Arrenato Francesco Sindaco Ufficiale dello Stato Civile del Comune di Conte e comparso Pe Bene Michele Cataldo di anni trentasei, commiscente domiciliato in Conte il quale mi ha dichiarato che alle ore le meridiane Se e minuti del di primo del uer rente mese, nella casa posta in via S. Odofrio al numero quattro a Gallo Santolo di Antonia, sua moglie Denna di casa, seculi convivente Letto e nato un bambino di sesso Maschile che egli mi presenta, e a cui da 1 i nome di Antonio A quanto sopra e a quest'atto sono stati presenti quali testimoni Lameria Cataldo, di anni quarantacinque contadino e Abieri Andrea, di un ventisei (1) contiere entrambi residenti in questo Comune, letto il presente atto agli intervenuti, con l'hanno meco sottoscritte per more illetterati Ufficiale dello Stato Civile Fucci 118 Numero 351 Perone Antonio Addì 8. 12. 37 No de 209.1. A. in Ruvo di Puglia exi Frana Minafra Domenica Deceduto il 23. 1. 67 M Corato 1.15 indichi la professione o la condizione

Figure7. Acte de naissance de 1903 d'Antonio Petrone, fils de Michele Petrone et de Santola Gallo, hébergé sur FamilySearch avec sa transcription en texte intégral générée par IA (surlignée en bleu à droite). Les annotations figurant sur cet acte révèlent qu'Antonio s'est marié à Ruvo di Puglia en 1937 et est décédé à Corato en 1967, deux informations qui seraient autrement impossibles à découvrir : le premier acte n'a pas encore été numérisé (bien qu'il relève du projet plus large de l'Atelier Généalogique portant sur les localités proches de Corato) et le second est inaccessible en raison de la législation sur la protection de la vie privée. Une personne effectuant des recherches sur la famille de Michele Petrone à l'aide de la recherche en texte intégral de FamilySearch pourrait trouver ce document en utilisant abondamment les caractères génériques ; toutefois, saisir « Petrone Michele » ne suffira pas, car ce n'est pas ce que l'OCR a enregistré.